



Info-RSG express

Du côté de la direction

Réflexion sur les impacts de la modulation des tarifs

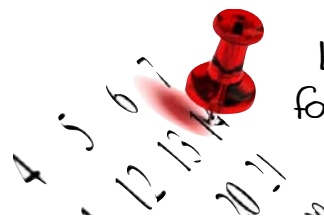
On sait que le gouvernement du Québec a favorisé ces dernières années, la prolifération de nombreuses places dans le réseau privé des services de garde, ce qui pose des problèmes d'occupation des places à un bon nombre de nos responsables de garde. Pour trouver des solutions, à cette problématique, le Conseil québécois des services de garde éducatifs à l'enfance (CQSGÉE) a organisé mardi dernier à Ste-Thérèse, une rencontre d'échanges sur le sujet.

Ces discussions, auxquelles nous avons participé avec une quarantaine de BC, ont amené des propositions très intéressantes et le CQSGÉE va déposer d'ici peu des recommandations en ce sens à la Ministre.

2 RSG nous quittent

Reconnue le 3 septembre 2013, Karina Smith offrait un service de garde, Le jardin urbain, de qualité en collaboration avec son conjoint Danny. Suite à cet expérience, ils ont démarré une garderie de plusieurs places, nous leur souhaitons bonne chance dans leur nouveau projet !

Reconnue le 1er juillet 2009, Naima Chenäiti offrait un service de garde de qualité et rempli d'amour. Le temps est venu pour elle de changer de territoire pour Laval et de se joindre au BC Le Hêtre. Nous te souhaitons Naima une belle continuité avec les tout-petits Lavallois !



Le calendrier des formations 2015-2016 est arrivée !

Nouvelles reconnaissances

Bienvenue à **Aya Valérie Adja**, reconnue le 13 avril 2015, sur la rue Fabre près de Beaubien, dans la Petite-Patrie. Son service de garde accueille 5 enfants.

Bienvenue à **Najet Jaouadi**, reconnue le 15 juin 2015, sur la rue Mozart, dans la Petite-Patrie. Son service, *Les petits amours*, accueille 6 enfants.

Bienvenue à **Hidda Bittar**, reconnue le 1er septembre 2015, sur la rue Waverly près de Guizot, dans Villeray. Son service de garde accueille 6 enfants.

Bienvenu à **Mathieu Pelletier**, reconnu le 10 septembre 2015, sur la rue St-André près de Everett, dans Villeray. Son service de garde accueille 6 enfants.

De nouveau la rentrée !

Et voilà, les plus grands ont quitté votre service de garde pour l'école et des nouveaux arrivent. En cette période où la majorité d'entre-vous intègrent des petits nouveaux, nous vous souhaitons bon courage et persévérance. Dites-vous que dans quelque semaines, de vous aurez créé de belles nouvelles relations !

Du côté de la RÉGLEMENTATION

Vérifiez vos détecteurs de fumée et extincteurs!

Au cours de la période estivale, j'ai vérifié la fonctionnalité des détecteurs de fumée des services de garde que j'ai visités. J'ai remarqué que plusieurs détecteurs de fumée ne sonnaient pas, car les batteries n'étaient plus bonnes. Merci pour la collaboration de vous tout(e)s responsables de garde, qui ont collaboré sur-le-champ en changeant les batteries de l'appareil. N'oubliez pas de vérifier régulièrement l'état de vos détecteurs de fumée pour assurer la sécurité de votre milieu de garde et de votre famille! De plus, j'ai

remarqué que bon nombre d'entre vous avez testé vos extincteurs afin de voir s'ils fonctionnent bien... Hors, pour être fonctionnels, les extincteurs, doivent être remplis après chaque utilisation. Vous saurez si votre extincteur fonctionne, lorsque la flèche jaune sur le petit écran rond pointe sur le vert. Si la flèche pointe sur le rouge c'est que l'appareil doit être rechargé ou remplacé. Enfin, nous avons demandé à toutes les RSG d'avoir un extincteur d'au moins 5lbs de type 2-A, 10-B-C tel qu'il est recommandé par les services de sécurité incendies actuellement. Je vous souhaite un bel automne! Au plaisir de vous revoir.

Anne-Catherine Frech-Gaulin,
conseillère à la réglementation.

Du côté du BC



Le congé de maternité de Lin Lin est déjà terminé!! Et mon remplacement aussi par la même occasion. J'ai eu de la chance, parce que les derniers 9 mois ont été pour moi une très belle expérience. Je n'ai pas rencontré tout le monde mais j'ai appris beaucoup de votre part et bien sûr j'ai parlé avec vous toutes. :)

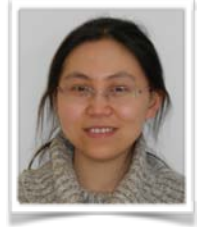
Je n'oublierai jamais le bel après-midi que nous avons passé ensemble à la Su-Père-Fête. Un Gros merci pour la belle journée.

Merci de m'avoir écoutée tout ce temps là et d'avoir été si gentilles. Finalement, je vous lève mon chapeau pour le bon travail que vous faites. Continuez!! Vous êtes de super responsables de garde.

Un Gros merci et à bientôt.

Lilian Abello

*17 septembre 2015
Dîner d'équipe pour le départ de Lilian
au restaurant « Le roi du Taco », au
Marché Jean-Talon.*



Bonjour tout le monde,

Je suis enfin de retour au travail après mon congé de maternité. Maintenant, il est temps que je revienne sur votre terrain.

Cela me fera un grand plaisir de vous revoir avec vos petits anges, dans votre milieu.

Je vais recommencer à faire des visites dans votre service de garde et à vous contacter pour des corrections de fiche et de réclamation.

Merci pour votre collaboration et à très bientôt !

Un grand merci !



à Lilian pour son passage à La trottinette et un bon retour à Linlin !

La trottinette carottée

Du côté de l'administration

Correction des fiches et des réclamations

Avec le retour de Linlin, la vérification des fiches et des réclamations est de nouveau partagée entre les 3 conseillers à la réglementation. Donc pour une meilleure gestion de cette opération, nous vous demandons:

1. De vérifier régulièrement vos courriel.
2. D'effectuer les corrections demandées dans les plus bref délais.
3. De retourner vos corrections en y inscrivant: « correction » + « prénom de votre conseiller ».

Dossier d'inscription d'enfant

Afin que nous puissions vous verser la subvention pour un enfant, nous devons avoir reçu au BC, **TOUS LES DOCUMENTS REQUIS**, avant la première journée de garde, ou au plus tard la journée même.

Dossier d'enfant handicapé

Pour qu'un nouveau dossier soit pris en compte, vous devez nous fournir un rapport du professionnel ainsi qu'un plan d'intégration. À défaut d'un rapport du professionnel, une lettre de la Régie des rentes du Québec est acceptée.

Place à contribution exemptée

Le parent qui reçoit une prestation d'aide sociale ou du Programme de solidarité sociale, est admissible à l'exemption du paiement de la contribution réduite, pour l'équivalent de deux journées et demie de garde ou de cinq demi-journées. Sur recommandation d'un centre de santé et de services sociaux, le nombre de journées peut être augmenté à cinq.

Documents à fournir avec la demande de contribution exemptée :

- Le formulaire de « Demande d'admissibilité à la contribution réduite », dûment complété et une preuve à l'effet que le parent reçoit des prestations du Programme d'aide sociale ou du Programme de solidarité sociale doivent y être annexée.
- La meilleure preuve est la production d'une attestation, signée par l'agent de la personne, établissant qu'elle est bien prestataire du Programme d'aide sociale ou du Programme de solidarité sociale et admissible à l'exemption de la contribution réduite.
- Note: Le carnet de réclamation n'est pas suffisant pour prouver qu'une personne est prestataire du Programme d'aide sociale ou du Programme de solidarité sociale.